



Manuel de Subventions Voice au Niger

Version Juillet 2017



Table des matières






1. Une note de	3
2. Quels types de subventions seront octroyées ?	4
3. Comment faire une demande ?	5
4. Comment votre demande sera-t-elle évaluée ?.....	9
5. Si votre demande n'est pas acceptée.....	15
6. Après l'octroi de la subvention.....	16
7. La politique sur la mauvaise gestion et la corruption.....	20



1. Une note de.....

"Nous nous engageons, » dit l'ONU, dans son manifeste sur les objectifs de développement durable, « à ne laisser personne pour compte [dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté et l'inégalité]. » En outre, les personnes les plus marginalisées seront notre priorité: « Nous nous efforcerons, » s'engage l'ONU, « à atteindre les personnes les plus en retard d'abord. »¹

C'est dans ce contexte que le Ministère des affaires étrangères néerlandais (« le ministère ») a conçu un fonds spécial, dénommé Voice, avec pour objectif de soutenir les groupes les plus marginalisés et discriminés dans leurs efforts d'exercer une influence en accédant aux services sociaux et productives ainsi qu'à une participation citoyenne. Voice constitue un pilier intégral du cadre de politique **Dialogue and Dissent** (le dialogue et la dissidence) du Ministère ² visant à renforcer la capacité de lobbying et de plaidoyer des organisations de la société civile dans les pays à faible et moyen revenu afin de permettre leur participation au processus de développement. Au niveau mondial, Voice cible cinq groupes, même si cela dépend de l'analyse contextuelle du pays pour définir les groupes qui seront concernés dans chaque pays où Voice est mis en œuvre³:

-  Les personnes en situation de handicap ;
-  Les minorités sexuelles (LGBTI);
-  Les femmes en risque d'exploitation, d'abus et/ou violence ;
-  Les groupes vulnérables et discriminés du fait de l'âge notamment les jeunes et personnes âgées;
-  Les peuples indigènes et minorités ethniques.

Ces groupes sont souvent les plus difficiles à atteindre. Par conséquent, des approches novatrices sont essentielles pour renforcer leurs capacités de lobbying, de plaidoyer, et d'autonomisation. Un processus de **lien et apprentissage** favorise le partage des leçons apprises et offre un cadre pour un apprentissage mutuel et l'autonomisation des groupes les plus marginalisés et discriminés. Au départ Voice est un programme de cinq ans, pour lequel un total de 50 millions Euro est disponible pour les coûts liés au programme, aux subventions, à la gestion et au lien et l'apprentissage. Ceci comprend un total de 35 millions Euro disponibles pour les subventions et les fonds Voice 2016-2020.

¹ <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

² <https://www.government.nl/binaries/government/documents/parliamentary-documents/2015/07/01/voice-the-accountability-fund-and-the-participation-of-civil-society-organisations-in-theme-based-calls-for-proposals/letter-to-parliament-on-voice.pdf>

³ Les pays de mise en œuvre de Voice sont : Mali, Niger, Nigéria, Kenya, Tanzanie, Ouganda, Indonésie, Philippines, Laos et Cambodge.



La presque totalité des informations est disponible via www.fr.voice.global y compris tous les Appels à Propositions ainsi que les informations essentielles concernant les bénéficiaires.

Ce manuel de subventions est destiné aux partenaires (potentiels) pour les aider à décider de comment faire une demande de subvention et quels sont les exigences en termes de rapportage. A l'instar de tous les documents Voice, le présent manuel est un document « évolutif » ; donc si vous avez des commentaires sur comment Voice peut améliorer sa stratégie de subventions, merci de les faire parvenir via hello@voice.global

Nous vous remercions pour votre accompagnement le long de ce voyage passionnant !

La famille Voice

2. Quels types de subventions seront octroyées ?

Le mécanisme de subvention Voice vise à soutenir des groupes informels ainsi que les organisations et réseaux officiels qui sont enregistrées., Même si une organisation est légalement enregistrée ou reconnue, elle doit avoir un compte bancaire en son propre nom. Les types de subvention sont les suivants :



Subventions d'Autonomisation : Cible des groupes et organisations (informels) pour faire prendre conscience, développer un leadership transformateur, établir la confiance en soi et bâtir des savoir-faire et lutter contre la stigmatisation des groupes marginalisés et discriminés. De petites subventions avec un délai d'exécution de 24 mois, accessibles pour des groupes informels à travers par exemple un partenariat avec des organisations officielles qui servent en tant que 'hôte'. Les subventions pour l'autonomisation sont disponibles de 5,000 à 25,000 Euro.



Subventions d'Influence : Cible les organisations et réseaux en vue de renforcer leurs capacités d'influence, de lobbying et plaidoyer et d'amplifier la voix des groupes marginalisés et discriminés. Cibler des organisations et réseaux pour renforcer leurs capacités de faire de lobbying et de plaidoyer et de donner de la voix aux groupes marginalisés et discriminés. Les subventions d'influence qui sont spécifiques au niveau national sont disponibles de 25 000 à 200 000 Euro, alors qu'un appel à proposition international et multi-pays va jusqu'à 500 000 Euro maximum.



Subvention d'Innovation et Apprentissage: Pour des groupes et organisations afin de tester et mettre à échelle de nouvelles approches en mettant l'accent sur les innovations axées sur les êtres humains qui sont spécifiques adaptées au contexte de l'échelle. Les subventions dites innovation et apprentissage sont disponibles entre 5 000 à 200 000 Euro tous les deux à travers un appel à proposition national et/ou international multi-pays.



Subvention d'Opportunité Soudaine : Créer de la flexibilité pour entreprendre une action collective afin de répondre à des opportunités inattendues. Ceci pourrait se matérialiser par l'influence sur les politiques ou porter sur une menace de réduction de l'environnement propice. Les subventions répondant à une opportunité soudaine sont disponibles sur une base continue, principalement au niveau national. Ce type de subvention est disponible entre 5 000 à 200 000 Euro pour une période de 6 à 12 mois.



Pour chaque modalité de subvention, il y a différentes approches liées aux demandes, l'évaluation des subventions et le rapportage. Les subventions dites d'autonomisation ainsi que d'autres petites subventions conçues pour répondre aux opportunités inattendues seront plus souples avec moins d'exigences. Les subventions dites d'influence et d'Innovation et Apprentissage contiendront plus d'exigences pour atténuer les risques et accroître la redevabilité.

Voice se démarque des autres programmes de subventions à travers une demande de subvention et un processus de rapportage adaptés aux groupes cibles et aux types de subventions qui sont accessibles, faciles à utiliser et innovants.

3. Comment faire une demande ?

Etapes	Travail demandé	Activités
<i>Etape 1</i>	Préparation des appels à proposition	Sur la base de l'analyse du contexte du pays en question, le Comité consultatif de Voice – à travers un Plan annuel - fournira des lignes directrices pour les thématiques que l'appel à propositions doit couvrir. Ce processus sera répété sur une base annuelle pour chaque appel à proposition ultérieur.
<i>Etape 2</i>	Appels à proposition	Faire circuler l'appel à proposition approuvé (au moins 6 semaines pour permettre aux soumissionnaires de réagir) par www.fr.voice.global/niger Les activités de sensibilisation et communication seront mises en œuvre pour atteindre les groupes cibles. Ces activités sont annoncées par le site web et par notre page Facebook : www.facebook.com/voice.global.online
<i>Etape 3</i>	Appui	Le processus de demande doit être considéré comme un exercice de renforcement des capacités et les organisations doivent recevoir un feedback utile après évaluation de la demande. Le bureau pays d'Oxfam organise des sessions d'information sur les procédures de l'appel à proposition en utilisant un environnement créatif.
<i>Etape 4</i>	Pré sélection	Voice est conçu comme un programme concurrentiel de demande de subventions. Donc, pour qu'une organisation reçoive un financement, elle doit faire une demande qui sera examinée selon une méthode d'évaluation ouverte et transparente.

Voice pré-sélectionnera les demandes sur la base de critères d'éligibilité et d'exigences (six semaines pour la sélection avec extension selon le nombre de demandes reçues).

Indépendamment de la pré sélection sur la base de l'éligibilité, il sera procédé à une évaluation préliminaire des capacités de l'organisation soumissionnaire. Des visites de site pourraient être menées dans ce cadre pour s'assurer que les demandeurs utilisent un protocole minimum en matière de gouvernance et de comptabilité et/ou de revue de programmes existants.



<i>Etape 5</i>	Sélection	Une fois la sélection terminée, les recommandations relatives à l'octroi de subventions et au renforcement des capacités seront soumises au bureau pays/régional (ou à l'équipe de Coordination basée à la Haye pour ce qui concerne les demandes de subvention multi-pays) pour approbation. Chaque demande présélectionnée sera évaluée et classée selon les critères de sélection ci-dessous.
<i>Etape 6</i>	Accords	Une fois le projet finalisé, Voice lancera un Accord de Subvention à l'intention des organisations retenues. Cet Accord s'appliquera pour la période de temps nécessaire pour réaliser le projet. Le chronogramme des activités et le budget approuvés seront parties intégrantes de l'Accord de Subvention. L'Accord présentera un aperçu des exigences au titre de la subvention et des autres conditions.

Quand est-ce que votre organisation peut introduire une demande?

Les appels à proposition seront publiés au moins chaque année via www.fr.voice.global/niger et www.facebook.com/voice.global.online. Les demandes de subventions d'Influence doivent être soumises conformément aux échéances publiées dans l'appel à proposition correspondant. Les demandes de subventions dites d'Autonomisation, d'Innovation et Apprentissage et celles dites d'Opportunité Soudaine seront acceptées sur une base continue selon un Appel à Proposition spécifique.

En février 2017 Voice au Niger a lancé un Appel à Proposition pour la subvention d'Influence qui est clôturé le 31 mai 2017. Les partenaires retenues seront annoncés via notre site web. Voice lancera un autre Appel pour l'Influence en février 2018. En juillet 2017 les Appels à Propositions suivants ont été ouverts.

Type de subvention	Soumise avant	Réponse avant
Subvention d'Opportunité Soudaine	Vous pouvez soumettre sur une base continue mais veuillez contacter niger@voice.global	4 semaines après la réception de votre Email
Subvention d'Autonomisation	Vous pouvez soumettre sur une base continue mais deux cycles de revue par an : 15 Septembre – 1 Novembre 15 Février – 1 Avril	Pour les propositions reçues avant 15 Septembre 23.59 heure, vous aurez une réponse le 1 novembre Pour les propositions reçues avant 15 février 23.59 heure, vous aurez une réponse le 1 avril
Subvention d'Innovation et Apprentissage	Vous pouvez soumettre sur une base continue mais deux cycles de revue par an : 15 Septembre – 1 Novembre 15 Février – 1 Avril	Pour les propositions reçues avant 15 Septembre 23.59 heure, vous aurez une réponse le 1 novembre



		Pour les propositions reçues avant 15 février 23.59 heure, vous aurez une réponse le 1 avril
--	--	--

Cela veut dire que Oxfam au Niger a six semaines pour examiner toutes les propositions selon les critères d'éligibilité avant d'annoncer les décisions qui seront prises à cet effet. Chaque demandeur sera notifié du résultat de leur proposition. Concernant la sensibilisation, l'équipe de Voice au Niger la fera à une façon alignée avec le cycle ci-dessus.

Qui peut faire une demande ?

Les demandes peuvent seulement être présentées par des organisations inscrites, enregistrées ou reconnues et possédant un compte bancaire. Les organisations peuvent soumettre une demande de façon indépendante ou sous forme de consortium dans le cadre d'une demande conjointe. Un consortium est une coopérative de deux ou plusieurs organisations de la société civile, mettant en œuvre un projet commun et intégré dans lequel toutes les parties apportent une contribution. A cet effet ils établissent un accord de coopération. Dans ce cas, un représentant du consortium (désigné comme « chef de file ») soumet la demande de subvention au nom du consortium dans son ensemble. Seul le chef de file doit être légalement enregistré, pas tous les membres du consortium. Si la demande est accordée, le chef de file sera responsable de la mise en œuvre du projet du consortium. Les organisations peuvent former un partenariat avec d'autres entités à but non lucratif ou des entreprises privées pour mettre en œuvre le projet ou certaines de ses composantes, cependant, de tels partenariats doivent être identifiés dans la demande de subvention. Les demandes peuvent également inclure des activités visant à renforcer les capacités de l'organisation, veuillez-vous référer aux sections indiquées ci-dessous.

Où devons-nous envoyer notre demande ?

Les demandes de subventions Voice doivent être présentées en utilisant les formats types de demande tel que stipulés et mis à disposition par Voice.⁴ Les demandes doivent être complètes et sans réserve et soumises en ligne par le lien mentionné dans l'appel à proposition lui-même. La première page du formulaire Web exigera que le demandeur fournisse des informations générales sur l'organisation ainsi que son approche du lien et de l'apprentissage. Cette information doit également être complétée pour que la demande soit admissible. Le candidat téléchargera ensuite le document de projet et le budget du projet (dans les formats requis). Les demandes incomplètes seront rejetées.

Si vous postulez pour une subvention d'autonomisation, Voice est ouvert à la réception d'applications dans différents formats (courrier électronique, audio, vidéo, etc.), en particulier dans les situations où l'accès à Internet est limité. Veuillez contacter l'équipe de pays pour trouver d'autres méthodes à appliquer.

Sur le formulaire Web, il est recommandé de cocher la case: "Envoyez-moi une copie des réponses". Cela vous assurera que la demande a effectivement été soumise. Une fois la procédure de sélection terminée, nous vous enverrons un courrier électronique pour vous informer si votre candidature a réussi. En attendant

⁴ Le format type de demande peut être téléchargé au lien <http://www.voice.global/...>



le volume des demandes auxquelles nous nous efforçons de fournir des commentaires détaillés sur notre proposition en matière de transparence et de renforcement des capacités.

Et si vous avez des questions par rapport au processus ?

Les questions relatives à une subvention Voice peuvent être soumises par courrier électronique ou lors de séances de consultation. Les questions seront rendues anonymes et publiées avec des réponses appropriées sur internet. Des questions peuvent être soumises par email à : niger@voice.global. Les réponses seront actualisées sur le site Web sur une base régulière. Les réunions consultatives se tiendront dans tous les pays où Voice est mis en œuvre. L'heure et le lieu seront également affichés sur le site www.fr.voice.global/niger et sur www.facebook.com/voice.global.online.

Quand est-ce qu'une décision sera prise ?

Si vous postulez pour une subvention dite d'opportunité soudaine, Voice donnera une réponse à votre demande dans les quatre semaines suivant la réception de votre demande.

Si vous postulez pour une subvention d'Influence, vous devez faire votre demande avant la date limite qui se trouve dans l'appel à propositions; Voice examinera toutes les demandes reçues et prendra une décision de financement dans un délai maximum de six semaines.

Voice passera en revue toutes les autres demandes (Autonomisation, Innovation & Apprentissage) reçues au fur et à mesure tous les six mois et en lien avec le délai publié sur le site internet de Voice.

Que comporte une bonne demande?

Les facteurs ci-après constituent un guide d'information pour les organisations potentielles pour savoir si oui ou non leurs dossiers portent sur des problématiques pertinentes et envisageables de façon vraisemblable :

- Les activités accompagnent et complètent "les thèmes d'impact Voice et les groupes cibles.
- Les approches en communication et mobilisation qui contribuent à faire prendre conscience, à influencer les perceptions, la coopération et la collaboration.
- Une manifestation des liens et/ou de la coordination avec des organisations pertinentes, les communautés et le gouvernement.
- La promotion et la participation des femmes à tous les niveaux de mise en œuvre des activités.
- Une démonstration que les avantages générés par le projet seront honnêtement et largement partagés.
- Les activités qui comportent des avantages à long terme pour les concitoyens et/ou personnes marginalisées et discriminées.
- Une démonstration du savoir-faire et de l'expérience au niveau communautaire/société civile/secteur et zone géographique.
- Une démonstration du savoir-faire en matière de gestion de projet et d'utilisation des fonds.
- Une promotion des procédures inclusives et de redevabilité transparente.



- h.** L'organisation soumissionnaire (ou un membre du consortium si la demande est faite par un consortium) doit être opérationnelle dans un ou plusieurs pays où Voice est mis en œuvre.
- i.** L'organisation ou le chef de file travaille de façon substantielle avec les groupes les plus marginalisés et les groupes victimes de discrimination (en particulier les groupes cibles de Voice) pour renforcer leurs capacités à plaider ou à défendre leurs intérêts/à faire entendre leurs voix. Pour les organisations avec des objectifs plus ambitieux, il est également possible de démontrer cela à travers leur bilan.
- j.** L'organisation (ainsi que les co-soumissionnaires, si la demande est faite en consortium) est une structure ayant des valeurs fondamentales similaires aux objectifs de Voice, appliquant un traitement équitable et des droits humains égaux à toutes les personnes humaines sans distinction de genre, race, couleur de la peau, nationalité ou ethnie, croyance religieuse, situation de handicap, orientation sexuelle, classe sociale ou âge.
- k.** L'organisation, le chef de file et/ou le co-soumissionnaire n'est pas un (Consortium ou une Alliance) partenaire du Ministère néerlandais des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur et de la coopération dans le cadre de la politique "Dialogue et Dissidence".

A l'exception des subventions dites d'autonomisation, l'organisation doit démontrer qu'à la date du 1er janvier 2017, les subventions octroyées par Voice ne représentent pas plus de 40% du revenu total de l'organisation soumissionnaire. Pour des prêts multi pays, ceci représente un maximum de 30% du revenu annuel. L'organisation pourra démontrer cela en se basant sur le revenu de l'année 2015-2016 et/ou des prêts et subventions négociées pour les années à venir. Si l'organisation représente le chef de file, ce critère s'applique à l'ensemble du consortium. En conséquence, si une organisation génère plus de 40 % (30 % pour les soumissionnaires multi-pays) à partir de ses revenus annuels issus de prêts attribués par Voice, cela peut être compensé par une autre partie organisation membre du consortium.

- l.** Pour des organisations qui ne sont pas basées dans le pays où le projet sera mis en œuvre, le salaire annuel du personnel administratif ou des membres du conseil d'administration ne peut excéder le montant maximum.

a. Norway: NOK 2,153,538 - EUR 228,275

b. Switzerland: CHF 227,547 - EUR 207,750

c. Japan: JPY 22,192,867 - EUR 168,000

d. US/Canada: USD 207,205 - EUR 189,800

Une demande de subvention doit servir à financer une des modalités suivantes et doit s'inscrire dans le seuil de financement ainsi que la durée correspondante :

Modalité Subvention	Montant Minimum	Montant Maximum	Délai Minimum - Maximum
Autonomisation	5,000€	25,000€	12-24 mois



Subventions d'Influence

En plus des critères généraux, les subventions dites d'influence seront évaluées selon les critères ci-après :

1. *Représentation des Groupes Cibles* : Le degré selon lequel le projet et l'organisation implique, représente, donne de la voix, et aide le(s) groupe(s) cible(s) à avoir de l'influence.
2. *Plaidoyer et Lobbying* : Le degré selon lequel le projet accompagne les bénéficiaires clés à avoir une influence sur les parties prenantes dans la mise en œuvre des procédures et politiques dans le but de créer de nouvelles connections et de nouveaux partenariats.

Subventions d'Innovation et Apprentissage

En plus des critères généraux, les subventions dites Innovation et Apprentissage seront évaluées selon les critères ci-après :

1. *Représentation des Groupes Cibles* : Le degré selon lequel le projet implique les groupes cibles de Voice.
2. *Innovation et mise à échelle* : Le degré selon lequel une idée est innovante, selon le contexte, et cette idée conduit à l'autonomisation et la promotion d'un ou plusieurs groupes cibles Voice. Cela comprend une analyse des capacités des organisations soumissionnaires à pouvoir mettre en œuvre, mettre à échelle et rendre durables leurs activités.

Subventions d'Opportunité Soudaine

3. *Représentation des Groupes Cibles* : Le degré selon lequel le projet implique les groupes cibles de Voice.
2. *Opportunités de rencontres* : Le degré selon lequel le projet et/ou l'organisation implique, représente, met en œuvre le leadership, redonne confiance et renforce les capacités d'un ou de plusieurs groupes cibles.

Etape 3: Examen de l'organisation

Pour que les organisations puissent bénéficier d'une subvention Voice, l'examen organisationnel doit être satisfaisante en termes de qualité. Le contrôle organisationnel doit être complété de façon satisfaisante dans son intégralité. Les imperfections constatées lors de la vérification seront partagées avec le soumissionnaire afin d'élaborer un plan de développement des capacités qui peut être financé dans le cadre de la subvention Voice. Les organisations qui sont classées à haut risque à la suite de la vérification ne sont pas éligibles pour être financées.

L'examen organisationnel consistera à examiner les éléments suivants : gouvernance et intégrité, gestion financière et passation des marchés, ressources humaines et programme et gestion de projet. La portée de l'examen organisationnel est fonction du type de subvention demandée.

Les organisations doivent être ouvertes et motivées pour apprendre et manifester un intérêt concernant les principes clés de Voice. Les réponses à leur auto-évaluation pourraient être discutées. L'équipe pays Voice



- L'organisation maintient annuellement un audit comptable.

3. Programme Gestion de Projet

- L'organisation dispose d'un processus adéquat de suivi et d'évaluation (documentation & collecte de données, implication des acteurs clés, qualité d'analyse et d'apprentissage) et l'utilise dans le cadre de la redevabilité et de la formation.
- L'organisation répond aux tendances et changements du contexte et utilise des stratégies et des connaissances adaptées au moment.

5. Si votre demande n'est pas acceptée

Vous recevrez une notification écrite, si votre organisation n'est pas approuvée pour financement. Nous vous encourageons à contacter les équipes pays de Voice pour organiser des discussions autour de votre demande. Souvent, ce processus de rétroaction peut aider un soumissionnaire dont la demande a échoué à identifier les faiblesses dans sa demande, repenser sa proposition et, éventuellement, présenter une nouvelle demande pour le prochain appel à propositions.

6. Après l'octroi d'une subvention

Que se passe-t-il si mon organisation est approuvée pour financement ?

Voice vous invitera à discuter et à finaliser le projet. Cela donnera l'occasion d'examiner toutes les modifications éventuellement intervenues depuis la rédaction de la demande. Ceci offre une occasion pour Voice et votre organisation d'examiner les risques du projet et de faire de petites révisions au niveau des activités, du chronogramme d'exécution et des résultats attendus selon les besoins. A travers l'examen de la demande, Voice peut aussi avoir des questions ou des préoccupations que nous demanderons à votre organisation d'examiner et d'étudier.

L'Accord de Subvention

Une fois que le projet est finalisé, Voice conclura un accord de subvention avec votre organisation. L'accord de subvention est basé sur l'autorité dont dispose le Ministère néerlandais des affaires étrangères.

Les accords de subvention seront conclus avec les organisations sur la base de propositions bien définies et détaillées. L'accord de subvention s'appliquera pour la période de temps nécessaire pour parachever la projet/recherche. Le calendrier et le budget approuvés seront partie intégrante de l'accord de subvention.

L'accord de subvention expliquera les exigences au titre de la subvention et les autres conditions que votre organisation devra respecter. L'accord de subvention couvrira entre autres les principes de fonctionnement, les modalités de versement des fonds qui peuvent être en tranches. Voice produira une copie de l'accord de



7. Politique sur la mauvaise Gestion et la Corruption

Retenez que Voice applique une politique de tolérance zéro pour des cas de mauvaise gestion et de corruption. La subvention NE doit être utilisée que pour les fins énoncées dans l'Accord et toute dérogation devra être discutée au préalable avec l'équipe pays de Voice. Dans l'ensemble Voice s'engage à prévenir, identifier et traiter tous les actes de fraude et de corruption au niveau du programme, à travers la sensibilisation aux risques de fraude, la mise en œuvre de contrôles visant à prévenir et détecter la fraude et la corruption et à travers l'application des politiques.

